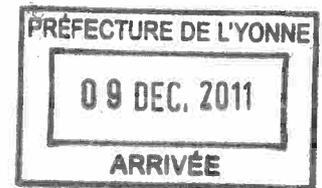


Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 novembre 2011	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 29 Présents : 28 Votants : 29
Date d'affichage de la convocation :	17 novembre 2011	

Séance du 28 novembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit novembre deux mille onze à dix huit heures trente, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : formation des agents par le CNFPT à compter de 2012

OBJET : formation des agents par le CNFPT à compter de 2012

Afin de maintenir les conditions d'accès à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale, il est proposé un vœu afin de maintenir à 1 % le taux de cotisation assise sur la masse salariale versée au Centre National de la Fonction publique Territoriale, alors que la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit l'abaissement de celle-ci à 0,90%.

VU l'avis favorable du bureau communautaire, réuni le 21 novembre 2011

CONSIDERANT la nécessité de maintenir les conditions d'accès à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit l'abaissement de celle-ci à 0,90 € (au lieu de 1 % en 2010),

**Le conseil Communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

se prononcer sur le maintien à 1 % le taux de cotisation assise sur la masse salariale versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
de Jovinien

Date de réception
par la Préfecture :

9 / 12 / 2011

date de publication :

12 / 12 / 2011

